



CANADA

Débats du Sénat

3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE • VOLUME 147 • NUMÉRO 7

**LA FONDATION CANADIENNE POUR LES SCIENCES
DU CLIMAT ET DE L'ATMOSPHERE**

Questions de

l'honorable Claudette Tardif

Le mercredi 17 mars 2010

LE SÉNAT

Le mercredi 17 mars 2010

LA FONDATION CANADIENNE POUR LES SCIENCES DU CLIMAT ET DE L'ATMOSPHÈRE

[Français]

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. Le Réseau action climat indique que l'abolition de la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère aura pour conséquence de réduire considérablement les fonds publics attribués à la science des changements climatiques. Depuis 2000, la fondation a consacré plus de 117 millions de dollars à la réalisation de 198 initiatives de recherche au Canada et a favorisé de nombreuses percées et découvertes scientifiques. Or, il est essentiel pour l'avenir de notre pays, de notre environnement et de nos générations futures d'investir dans l'étude des changements climatiques et le développement de technologies vertes.

Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi d'abolir la fondation après dix ans? Celle-ci a énormément contribué à la recherche et à la diffusion des connaissances dans ce domaine.

[Traduction]

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : Honorables sénateurs, je crains fort de décevoir le sénateur Tardif, tout comme j'ai dû décevoir le sénateur Callbeck hier.

Je tiens à ce que l'on comprenne bien que cette fondation n'a pas été abolie, et que nous avons même prolongé son mandat jusqu'en 2012 pour lui permettre de dresser des rapports sur les travaux qu'elle a menés avec les 110 millions de dollars qui lui ont été versés au cours des 10 dernières années. Je suppose que les contribuables canadiens s'attendent à ce genre de rapport après une dépense de 110 millions de dollars dans un projet comme celui-là.

Je le répète : cette fondation n'a pas été abolie. Son mandat a été prolongé jusqu'en 2012.

Le sénateur Tardif : Honorables sénateurs, si c'est le cas, pourquoi le président de cette fondation a-t-il indiqué, le 5 mars dernier, que la communauté scientifique est dévastée et que la fermeture de la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère aura pour effet d'étouffer la recherche scientifique sur le climat? Pourquoi ce commentaire du président de la fondation? Est-ce une décision qui a été prise après le 5 mars?

[Traduction]

Le sénateur LeBreton : Je n'ai pas la moindre idée de ce qui a motivé une telle affirmation de la part du président. Il faudrait peut-être le lui demander. Il arrive que les gens disent des choses qui sont rapportées dans les journaux et parfois les gens croient ce qu'ils lisent dans les journaux. C'est choquant, car, dans la plupart des cas, les journaux sont à mille lieues de la vérité.

Je suis incapable de répondre à cette question, honorables sénateurs. Je ne sais pas pour quelle raison cette personne dirait une chose pareille.

Une voix : Voilà un autre commentaire façon Denis Coderre.

[Français]

Le sénateur Tardif : Est-ce que la ministre pourrait alors nous confirmer que les fonds seront disponibles pour la poursuite des activités de l'Année internationale polaire?

[Traduction]

Le sénateur LeBreton : Le travail du Laboratoire de recherche atmosphérique dans l'environnement polaire se fait dans le cadre des activités de la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère et, comme je l'ai déjà dit, cette fondation poursuivra ses activités; son mandat a été prolongé jusqu'en 2012.